

vantage du premier, surtout après l'exposé de sa défense au cours de la séance du 2 mai 1882.

Ce qui était fait pour navrer ses proches, c'était de constater que parmi ses adversaires se trouvaient deux cousins germains, J. P. PESCATORE-NOTHOMB (V 27) et TONY DUTREUX (V 21).

En présence du cataclysme général, et après avoir tenu à la Chambre à la séance du 5. 5. 1887 un discours qui parut même en tiré-à-part du Compte Rendu officiel, Dominique Antoine Pescatore se retira de la vie publique et donna sa démission comme député.

Quelques mois auparavant, par arrêté r. g.-d. du 22. 12. 1886, il lui avait été accordé, sur sa demande, démission de ses fonctions de vice-président et de membre de la Chambre de commerce où il avait, depuis 1884, représenté le commerce en général. (19)

L'arrangement conclu le 9. 5. 1887 par devant le notaire Majerus avec les curateurs de sa faillite est le dernier acte que nous connaissons de Pescatore qui était allé habiter à Bofferdange, la propriété qu'avait héritée de son parrain Théodore Pescatore, son fils mineur Théodore\*).

Pas plus de deux ans plus tard, la situation économique du pays avait changé du tout au tout ; pour l'industrie métallurgique, l'année 1889 compta même « parmi les plus prospères que présentent ses annales ». (10bis)

Mais pour Pescatore c'était trop tard.

Le sort qui avait doré la jeunesse de Pescatore, avant de terrasser l'homme mûr, comblé d'honneurs\*\*), aurait pu ménager le vieillard. Il n'en fut rien car la maladie le guettaît. Après avoir traversé des années de douleurs qui le clouaient dans sa chambre, le parfait gentilhomme qu'il n'avait cessé de rester malgré toutes les vicissitudes, rendit l'âme à son Dieu, le 9. 6. 1916. Trois jours plus tard, A. Rupprecht put écrire que « d'une voie plaintive, le bourdon accompagna à sa dernière demeure le généreux bienfaiteur de Notre-Dame. » (20)

Le 28. 4. 1864 — il n'avait donc pas 22 ans — Pescatore avait épousé Anne C. *Feltz*, née en 1843 à Sierck, de vieille souche lorraine. Les deux époux étaient cousins issus de germains, puisque leurs deux grand-mères *Bewing* étaient sœurs.

Le nom de M. et Madame Pescatore-Feltz mérite d'être retenu par les personnes éprises d'art.

A Dominique Antoine Pescatore revient le mérite d'avoir découvert deux artistes luxembourgeois : *Frantz Seimetz* (1858-1934) et *Alphonse Jungers* (1872-1947).

Le premier était simple peintre à Grevenmacher quand les subsides de Pescatore lui permirent de faire des études académiques. (21)

\*) Le domaine de Mertert avait été vendu à Madame Ernest *Simons*, belle-sœur de Charles *Simons* et propriétaire d'une fabrique de mosaïque à Cateau-Cambrésis, importante localité industrielle dont Ernest *Simons*, naturalisé français, était maire. (10)

\*\*) Il était officier de la Couronne de chêne ; commandeur de la Légion d'honneur, de l'Ordre de Léopold de Belgique, du Faucon blanc de Saxe-Weimar ; Grand-Croix de l'Ordre du St Sépulture.